

Reims, le 05 avril 2022

Service Scolarité

«CIVILITE» «NOM» «PRENOM»

Mail: polesante-passerelles@univ-reims.fr

Tél. : 03.26.91.35.09

Objet : Résultats jury d'admissibilité - Passerelles 2022/2023

«CIVILITE»,

Suite au jury d'admissibilité Passerelles pour l'accès aux études de «FILIERE» s'étant tenu le 4 avril 2022, j'ai le regret de vous informer que votre candidature n'a pas été retenue pour une audition.

La raison principale est que le nombre de places par la procédure d'admission "Passerelles " est très limité. Le nombre de candidats convoqués pour l'entretien avec le jury est égal, au plus, au double du nombre de places (Arrêté du 24 Mars 2017), ce qui entraîne que très bon nombre de candidats ne sont pas convoqués pour être auditionnés.

Je vous prie d'agréer, «CIVILITE», mes sincères salutations.

Monsieur le Pr Pierre MILLET



Doyen de l'UFR d'Odontologie

Président du Jury Passerelles